

6. Prestations garanties (limites des couvertures en CHF)

DESCRIPTIF DES COUVERTURES	PLAFONDS EN CHF PAR ASSURÉ	TERRITORIALITÉ
FRAIS MEDICAUX		
Frais médicaux à l'étranger Remboursement, avance ou prise en charge des frais réels en complément du régime primaire d'Assurance Maladie et de tout autre régime complémentaire	Max. 1'500'000.00	Hors du pays de domicile
ASSISTANCE MEDICALE – PRESTATAIRE ISOS		
Frais de recherche et secours	Max. 50'000.00	Monde entier
Transport médical : - Evacuation médicale - Rapatriement médical	Illimité	Monde entier
Envoi d'un médecin sur place	Illimité	Monde entier
Suivi des soins stationnaires et ambulatoires	Assistance téléphonique	Monde entier
Assistance décès : - Rapatriement de corps en cas de décès - Assistance formalités suite à un décès - Frais de cercueil	Illimité	Monde entier
Retour de l'accompagnant de l'assuré	Illimité	Monde entier
Visite membres de la famille proche	Max. 5'000.00	Monde entier
Conseils médicaux 24/7	Assistance téléphonique	Monde entier
Accès au réseau de prestataires médicaux	Assistance téléphonique	Monde entier
Second avis médical	Assistance téléphonique	Hors du pays de domicile
Envoi de médicaments introuvables sur place	Frais d'expédition	Monde entier
Assistance linguistique	Assistance téléphonique	Hors du pays de domicile
Assistance psychologique pour l'assuré et les membres de la famille proche	2 consultations	Monde entier
ANNULATION		
Annulation ou modification de voyage avant le départ	Max. 10'000.00	Monde entier
ASSISTANCE VOYAGE		
Interruption de voyage (retour anticipé)	Max. 10'000.00	Monde entier
Poursuite du déplacement professionnel - Envoi d'un collaborateur remplaçant - Retour de l'assuré sur le lieu de la mission après consolidation	Illimité	Monde entier
Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement	Max. 10'000.00	Monde entier
Assistance en cas de perte ou vol de documents d'identité et de voyage	Max. 2'000.00	Monde entier
Services de conciergerie & Assistance entreprise	Assistance téléphonique	Hors du pays de domicile

DESCRIPTIF DES COUVERTURES	PLAFONDS EN CHF PAR ASSURÉ	TERRITORIALITÉ
ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE A L'ETRANGER		
Avance caution pénale	Max. 250'000.00	Hors du pays de domicile
Prise en charge honoraires d'avocats	Max. 50'000.00	Hors du pays de domicile
ASSISTANCE CRISE		
<i>Module A : Frais de modification de séjour</i>		
Avant ou pendant le déplacement en cas de trouble politique, attentat, épidémie, catastrophe naturelle : - Frais d'annulation / modification / interruption	Max. 75'000.00 par an et par preneur d'assurance	Monde entier